

Formation en hypnose médicale et thérapeutique SMSSH – SHYPS

Cursus pour médecins
et psychologues
2026-2028
Lausanne et Genève

Institut Romand d'Hypnose Suisse - IRHyS
Chemin des Lieugex 55b - 1860 Aigle

info@irhys.ch
+41 79 383 48 91

www.irhys.ch



Sommaire



L'hypnose médicale et thérapeutique 3

La formation en hypnose en Suisse romande 5

Les formateur·ices 6

Les certifications obtenues 8

Cursus de formation en un clin d'oeil 9

Cursus pour les médecins 10

Cursus pour les psychologues 13

Organisation de la formation 16

Finances de participation 17

Contact 18

L'hypnose médicale et thérapeutique

Pratique de soin simple et efficace basée sur la relation humaine, l'hypnose utilise la transe : expérience humaine universelle présente dans toutes les cultures.

L'étude et la pratique de la transe ont permis des avancées majeures dans la médecine, notamment :

- le traitement de la douleur (anesthésie)
- le soulagement des souffrances morales, relationnelles et existentielles par la relation (psychothérapie)

Aujourd'hui, l'hypnose constitue également un champ important de recherches scientifiques expérimentales et cliniques.



Applications de l'hypnose médicale

Aujourd'hui, l'hypnose médicale est employée dans la plupart des domaines spécialisés comme instrument de la pratique médicale quotidienne.

L'apprentissage de l'hypnose permet aussi d'améliorer la communication entre médecin et patient·es et de développer les compétences relationnelles des thérapeutes.



* douleurs aiguës et chroniques

* troubles liés à la peur et à l'anxiété

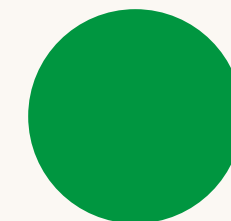
* etc...

* troubles des rythmes biologiques

* troubles psychosomatiques et fonctionnels

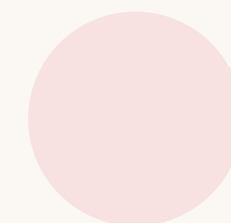
La formation en hypnose médicale et thérapeutique en Suisse romande

La formation en hypnose médicale et thérapeutique est assurée par :



SSMH

la Société Médicale Suisse
d'Hypnose



SHYPS

la Société d'hypnose
clinique suisse



IRHyS

l'Institut Romand
d'Hypnose Suisse

(La SSMH et la SHYPS
délèguent la formation à
l'IRHyS en Romandie)



Les formateur·ices



Dre Sheila Ardigo

Spécialiste en médecine interne générale et endocrinologie-diabétologie. AFC en hypnose médicale, enseignante et superviseure SMSH.



Dr Matteo Coen

Chargé de cours, spécialiste en médecine interne générale. AFC en hypnose médicale, spécialiste en médecine psychosomatique ASMPP, enseignant et superviseur SMSH. Dirige le programme institutionnel d'hypnose des HUG. Membre du Conseil de fondation IRHyS, représentant des médecins somaticiens.



Dr Philippe de Saussure

Spécialiste en gastroentérologie. AFC en hypnose médicale, enseignant et superviseur SMSH. Ancien président et trésorier au Conseil de Fondation.



Dre Aviva Bourezg Veron

Spécialiste en psychiatrie et psychothérapie, formation approfondie en psychiatrie et psychothérapie des addictions. AFC en hypnose médicale, enseignante et superviseure SMSH.



Mme Nicole Cuddy

Psychologue-psychothérapeute reconnue au niveau fédéral. Certificat d'hypnothérapeute SHYPS, enseignante et superviseure SMSH-SHYPS. Membre du Conseil de fondation IRHyS, représentante des psychologues.



Dre Ariane Gonthier

Spécialiste en médecine interne générale. AFC en hypnose médicale, spécialiste en médecine psychosomatique ASMPP, enseignante et superviseure SMSH. Membre du Conseil de fondation, représentante des médecins et médecins-dentistes. Directrice de l'Institut de Médecine Psychosomatique et Psychosociale Romand (IMPPRo).



Les formateur·ices (suite)



Mme Catherine Haenni

Psychologue-psychothérapeute reconnue au niveau fédéral. Certificat d'hypnothérapeute SHYPS, enseignante et superviseure SHYPS.



Mme Sylvie Maeder

Psychologue-psychothérapeute reconnue au niveau fédéral. Certificat d'hypnothérapeute SHYPS, enseignante et superviseure SHYPS.



Dre valérie Piguet

Médecin, anesthésiologie, pharmacologie clinique, spécialiste de la douleur SPS. AFC en hypnose médicale, enseignante et superviseure SSMH



Dr Lakshmi Waber

Spécialiste en psychiatrie et psychothérapie. AFC en hypnose médicale, enseignant et superviseur SSMH-SHYPS.



Mme Sophie Jaques

Psychologue-psychothérapeute reconnue au niveau fédéral. Certificat d'hypnothérapeute SHYPS, enseignante et superviseure SHYPS.



Dr Miguel Marset

Spécialiste en psychiatrie et psychothérapie. AFC en hypnose médicale, enseignant et superviseur SSMH-SHYPS.



Dr Philip Taramaraz

Spécialiste en allergologie et immunologie et en médecine interne générale, AFC en hypnose médicale, enseignant et superviseur SSMH.



Mme Ghila Zoutter

Psychologue-psychothérapeute reconnue au niveau fédéral. Certificat d'hypnothérapeute SHYPS, enseignante et superviseure SSMH-SHYPS.

Certifications obtenues



Médecins spécialistes

Attestation de formation complémentaire AFC SMSH en hypnose médicale
(Recertification tous les 5 ans avec 40h de formation continue)

Médecins non spécialistes
et médecins-dentistes

Certificat SMSH en hypnose médicale
(Recertification tous les 5 ans avec 40h formation continue)

Psychologues
Psychothérapeutes

Certificat d'hypnothérapeute SHYPS

Psychologues
en formation

Attestation SHYPS
(Certificat possible après obtention du titre)

Psychologues sans titre
de psychothérapeute

Certificat d'hypnothérapeute IRHyS

Cursus de formation en un clin d'oeil

La formation se déroule sur 3 ans. Elle combine : enseignement théorique, pratique clinique, expérimentation personnelle, supervision et intervisions (uniquement pour les médecins).

Les cours des deux premières années sont proposés à Lausanne et à Genève

Chaque année poursuit des objectifs pédagogiques spécifiques :



01.

Comprendre les phénomènes hypnotiques.
Expérimenter les techniques.
Acquérir les bases de la pratique clinique.



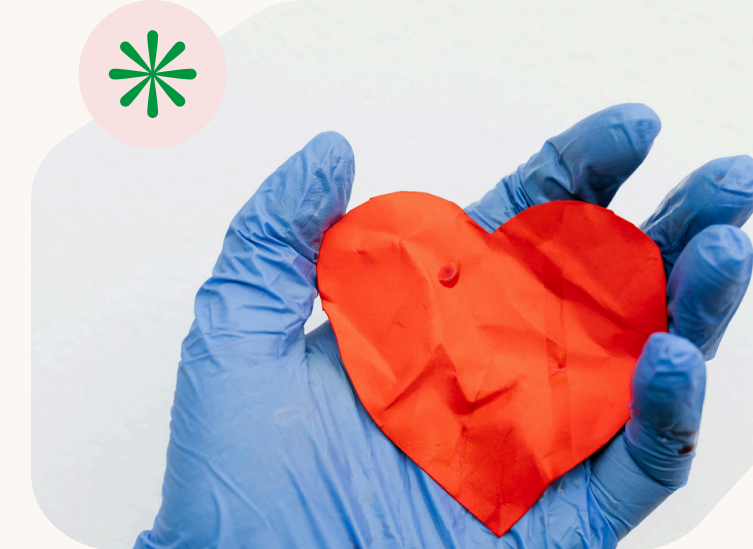
02.

Consolider les acquis.
Se perfectionner en fonction de sa pratique clinique.
Acquérir des techniques d'hypnose plus complexes.
Les cours laissent progressivement plus de place à la supervision.



03.

Se perfectionner.
Compléter les heures de pratique clinique, de supervisions et les lectures personnelles requises.
Participer à des séminaires (JRHyS, Colloque romand d'hypnose, séminaire annuel SMSH ...).



Cursus de formation - médecins

Médecins somaticien·nes, médecins-psychiatres et médecins-dentistes

Prérequis

Diplôme universitaire de médecin,
Master en médecine humaine ou dentaire,
Activité clinique régulière.



Sessions de cours

1ère année: cours de base

72 crédits (8 jours)
Sessions 1 à 4, obligatoires

2ème année: cours de spécialisation

54 crédits (6 jours)
Sessions 5 à 7, obligatoires

2ème et 3ème année: cours de perfectionnement

20 crédits
La participation à la session 8 est validée
à raison de 20 crédits.
La participation à un séminaire annuel de
la SMSH ou aux JRHyS ou Colloque de
l'IRHyS reste fortement recommandée.



Cursus de formation - médecins (suite)

Supervision (2ème et 3ème année)



25 crédits

En groupes (max. 15 personnes) ou en individuel avec un·e superviseur·e agréé·e SMSH ou SHYPS.

Validation des supervisions :

Les supervisions individuelles peuvent compter pour les supervisions en groupes pour toutes les professions.

La majorité des crédits de supervision doit être faite dans sa spécialité ou une spécialité apparentée, les autres crédits peuvent être faits avec un·e autre superviseur·e (médecin ou psychologue reconnu·e par la SHYPS).

(Ex : d'un total de 25 crédits, au moins 13 crédits doivent être faits dans sa spécialité ou une spécialité apparentée).

(voir liste de superviseur·es agréé·es pour médecins)

Tarifs indicatifs :

- Supervision individuelle Fr. 200.- / 1h

- Supervision en groupe Fr. 240.- / 1h en groupe

Intervision (3ème année)



50 crédits

Groupes de 4-8 participant·es, organisés par les participant·es elleux-mêmes

La totalité des crédits d'intervisions peut être validée par des supervisions (en groupe ou en individuel).

Cursus de formation - médecins (suite)

3ème année

* Étude de la littérature

70 crédits

Remplir le formulaire et citer les ouvrages principaux.

* Travail avec les patient·es

57 crédits

Déclaration sur l'honneur.

* Présentation

Rapport de 10 pages sur 3 cas documentés, qui doit être présenté à un·e superviseur·e reconnu·e par la SMSH (qui n'a pas supervisé ces cas ou le·la candidat·e préalablement).

* Évaluation de la formation

Les participant·es évaluent la formation d'après un questionnaire qui leur est présenté par le ou la superviseur·e du rapport des 3 cas.

* Certification

Médecins avec titre de spécialiste :
AFC SMSH en hypnose médicale

Médecins sans titre FMH et
médecins dentistes :
Certificat SMSH



* Recertification

40 crédits attestés chaque 5 ans
Il est recommandé de suivre en priorité les JRHyS, le colloque romand d'hypnose ou le Séminaire annuel SMSH.
Les crédits de supervisions individuelles avec un·e superviseur·e SMSH peuvent être validés pour la participation au congrès.
(1 crédit supervision = 1 crédit séminaire)

Des heures d'intervision peuvent être validées.
(max. 20 crédits).



Cursus de formation - psychologues

Psychologues-psychothérapeutes et psychologues en formation à la psychothérapie, psychologue sans titre de psychothérapeute

Prérequis

Diplôme universitaire de psychologue ou maîtrise universitaire ès sciences en psychologie et titre de spécialiste en psychothérapie ou en formation à la psychothérapie.
Activité clinique régulière

Sessions de cours

1ère année: cours de base

72 crédits (8 jours)
Sessions 1 à 4, obligatoires

2ème année: cours de spécialisation

54 crédits (6 jours)
Sessions 5, 6 et 7 obligatoires

Falcutatif : session 8

2ème et 3ème année: cours de perfectionnement

36 crédits (4 jours)
Au choix : session 8, JRHyS, Colloque romand d'hypnose, Séminaire annuel de la SMSH, Séminaires de formation continue IRHyS ou d'autres instituts reconnus par la SHYPS

Cursus de formation - psychologues (suite)

Supervision (2ème et 3ème année)



80 unités (de 45 minutes)

30 unités avec un·e superviseur·e agréé·e SHYPS, en groupe (max 6 personnes) ou en individuel.

Les autres 50 unités de supervision dans son propre axe (psychothérapie pour les psychothérapeutes ou les personnes en formation de psychothérapeute).

(voir [liste de superviseur·es agréé·es pour psychologues](#))

Les tarifs de référence sont :

- supervision individuelle avec un·e psychologue Fr. 150.- / 1h
- supervision individuelle avec un·e psychiatre Fr. 200.- / 1h
- supervision en groupes Fr. 240.- / 1h pour tout le groupe

Pour les psychologues sans titre de psychothérapeute : seules 30 unités avec un·e superviseur·e agréé·e SHYPS, en groupe (max 6 personnes) ou en individuel, sont demandées.

Intervision



-

Cursus de formation - psychologues (suite)

3ème année

* Étude de la littérature

20 unités
Pas attestées

* Thérapie personnelle

80 unités (de 45 minutes)
10 unités d'expérience personnelle avec l'hypnose avec un·e thérapeute reconnu·e SHYPS.
Les autres 70 unités de thérapie personnelle dans son propre axe psychothérapeutique.

Pour les psychologues sans titre de psychothérapeute : seules 10 unités avec un·e thérapeute reconnu·e SHYPS sont demandées.

* Certification

Psychologues-psychothérapeutes, membre SHYPS :
Certificat d'hypnothérapeute SHYPS

Psychologues non-psychothérapeutes :
Attestation IRHyS



Organisation de la formation

- * **Cursus**
Programme conforme aux standards SMSH et SHYPS
Respect du code éthique ISH
- * **Lieu et déroulement**
Les cours ont lieu à Lausanne et Genève.
Si inscriptions insuffisantes à Genève → regroupement proposé à Lausanne.

✓ Possibilité de changer de groupe en cas d'empêchement
- * **Absences & rattrapage**
10% d'absence autorisés (1 jour).
+20% possible si compensés par la participation à des séminaires ISH.
Minimum 70% des cours IRHyS obligatoires

⚠ Session 1 obligatoire avant session 2

- * **Équilibre pédagogique**
1/3 théorie
1/3 pratique / échanges
1/3 expérience de la transe



Finances de participation

La finance de participation initiale correspond aux sessions 1 à 7.
L'inscription à la session 8 ou aux séminaires à thèmes se fait séparément, ainsi que l'inscription à la 3ème année, selon le choix des participant·es.

Cotisation IRHyS offerte la première année.
Possibilité de devenir membre dès la 2ème année.

Sessions 1 à 7 (obligatoires)

CHF 4'550.-

Session 8 (facultative)

CHF 650.-

Séminaires à thèmes (facultatifs)

CHF 650.-

La finance d'inscription est en principe payée en une fois. Des paiements fractionnés sont cependant possibles sur demande. Une fois l'inscription confirmée, l'entier de la finance d'inscription est dû à l'IRHyS (pas de remise en cas de désistement après confirmation).

En savoir plus

Téléchargez le détail des cours et des modalités : [ICI](#)

Et contactez-nous pour toute demande :

info@irhys.ch

+41 79 383 48 91

IRHyS
Chemin des Lieugex 55b
1860 Aigle – Suisse

www.irhys.ch

